

publié le 10/07/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2026

2026/038

À L'ATTENTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

00_DE-084-088401009-2026-07-09-026_29-66

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 09 juillet 2026

Tél : 04 32 44 89 30

N° 26/029

OBJET :

Modification de la convention cadre

L'an deux mille vingt-six et le neuf juillet à dix heures trente, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOVISOLO.

Etaient présents : Monsieur Jean-François LOVISOLO, Madame Laurence CHABAUD-GEVA, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Dominique ANCEY, Monsieur André AIELLO, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Joël GUIN, Madame Charlotte CARBONNEL, Monsieur Vincent FAURE (suppléant Monsieur Julien MERLE), Madame Sonia HAQUET, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Ghislain ROUX, Monsieur Christophe REYNIER – DUVAL, Madame Marie-Thérèse NEMROD – BONNAL, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Martine DURIEU, Monsieur Alain FERETTI, Monsieur Frédéric ROUET.

Etait absente : Madame Dominique PLANCHER et sa suppléante Madame Nathalie LEBouc.

Etaient représentés : Monsieur Pierre GONZALVEZ a donné procuration à Monsieur Jean-François LOVISOLO pour le représenter et voter en son nom, Madame VAUX – CLEMENT a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre LARGUIER pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Nicolas PAGET a donné procuration à Monsieur RASPAIL pour le représenter et voter en son nom.

Le Président rappelle au Conseil d'administration :

En application du Code Général de la Fonction Publique et en application du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion. Les missions obligatoires du Centre de Gestion sont financées par la cotisation obligatoire. Les missions facultatives sont mises en œuvre sur décision du Conseil d'Administration et financées dans le cadre d'une convention tarifée.

Ces prestations sont variées et correspondent à un besoin d'ordre général. Les prestations font l'objet individuellement d'un vote au Conseil d'administration approuvant la tarification.

Il est proposé de fixer la tarification pour le bilan de compétences, accompagnement individuel qui a pour objectif d'accompagner un agent dans l'analyse ses compétences, ses aptitudes et motivations dans une perspective d'une évolution, une mobilité ou une reconversion.

Je vous propose de modifier l'annexe à la convention cadre « assistance et conseil en organisation, ressources humaines et statutaires » à compter du 1er aout 2026.

Il est proposé de maintenir les autres tarifs à leur niveau de 2025 sans augmentation.

Le tableau ci- après regroupe l'ensemble des tarifs des services de la convention cadre du centre de gestion qui seront applicables à compter du 1er aout 2026.

Il est demandé de bien vouloir examiner ces dispositions.



CONVENTION CADRE ASSISTANCE ET CONSEIL EN ORGANISATION, RESSOURCES HUMAINES ET STATUTAIRES

TARIFS

*(Délibérations du Conseil d'administration
 des 24 mars 2016, 20 octobre 2016, 29 juillet 2021, 4 juillet 2024,
 20 mars 2025 et 26 novembre 2025)*

Action	Tarif	
	Collectivité affiliée	Collectivité non affiliée
Conseil en organisation Etablissement de l'état des lieux Réalisation d'un diagnostic et repérage des dysfonctionnements Proposition d'une organisation cohérente et efficace Mutualisation des services, fusion	450 €/jour	600 €/jour
Accompagnement d'une démarche GPEC Etudes statistiques RH Elaboration des outils RH : fiches de poste/organigramme	450 €/jour	600 €/jour
Bilan Professionnel (20 heures + restitution à la collectivité)	1500€ forfaitaire sur devis	1600€ Forfaitaire sur devis
Bilan de compétences	Forfait 24h : 1850€	Forfait 24h : 1900€
Atelier de codéveloppement collectif	Facturation sur devis en fonction du nombre de séances	
Accompagnement d'un agent en Période Préparatoire au Reclassement	Non concerné	55€/heure sur devis
Aide à la réalisation de documents RH Plan de formation Règlement intérieur Règlement des congés, ARTT Compte épargne temps Accompagnement Régime indemnitaire Autres	450 €/jour	600 €/jour
Test de personnalité / Outil « Talents » TLP individuel (restitution comprise) TLP équipe par personne (restitution collective comprise)	240 € Tarif sur devis	300 € Tarif sur devis
Aide au recrutement Accompagnement sans évaluation comportementale Cat.B	800 €	1 300 €

Accompagnement sans évaluation comportementale C.A.T.A	1 000 €	1 500 €
Accompagnement avec analyse de profils, tests de personnalité	1 500 €	2 000 €
Etablissement de la paye (à l'année)	8 €/bulletin de paie	
Accompagnement ponctuel à l'élaboration de la paye/Expertise paye	Adhésion de 250€ et 150 €/jour Adhésion de 500€ et 190€/jour	
Collectivités de moins de 50 agents		
Collectivités de plus de 50 agents		
Calcul et Estimation allocation chômage	150 €/étude	190 €/étude

Pour les collectivités non affiliées, il est également possible de bénéficier d'une assistance statutaire comprenant les prestations suivantes :

- envoi de circulaires, notes, modèles d'actes, Actus Statuts
- réponses écrites ou téléphoniques aux demandes de renseignements
- participation aux ateliers animés par le CDG (carrières, retraite, journées d'actualités...).

L'adhésion forfaitaire annuelle est fixée à 850 €.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'administration DÉCIDENT à l'unanimité

D'adopter cette grille de tarification.

Le Président,
Jean-François LOVISOLO



